

Gestion écologique du télétravail Diffusion aux employés – janvier 2024

Quel est l’empreinte carbone du télétravail ?

Une pollution numérique en forte hausse

On ne le répètera jamais assez : Internet - le cœur du télétravail - a beau paraître totalement immatériel, son impact sur l’environnement n’a rien de plus réel. Une allégation qui vient se confirmer par l’ampleur de la [pollution du numérique](#), qui représente d’ores et déjà 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

Et ce chiffre devrait connaître une forte augmentation avec la généralisation du travail à distance.

Mais qu’appelle-t-on pollution numérique exactement ?

Sans surprise, ce phénomène est directement issu des appareils numériques. Bien que les émissions de gaz à effet de serre rejetées durant leur utilisation ne soient pas visibles à l’œil nu, l’ensemble du [cycle de vie](#) desdits équipements est bel et bien polluant.

Dans le détail, l’extraction des ressources, la production des appareils technologiques, leur livraison, leur utilisation et leur fin de vie émettent 45 % des émissions de GES de l’industrie du numérique.

Dès lors, le télétravail participe à cette pollution étant donné que chaque salarié ne peut travailler dans de bonnes conditions sans matériel informatique adéquat. Malheureusement, le fait de travailler chez soi tend à augmenter le suréquipement - en 2021, un européen possède pas moins de 8,9 équipements électroniques en sa possession - et l’utilisation d’Internet.

👉 D’après l’ADEME, l’empreinte numérique du télétravail pourrait diminuer de 31 % les bénéfices liés au travail à domicile.

Un coût énergétique important

Certes, la dématérialisation permet de faire des économies de papier, mais l'utilisation d'Internet est très énergivore. Pour preuve : si Internet était un pays, il serait le sixième plus gros consommateur d'électricité au monde. De plus, il consomme 7 à 10 % de l'électricité mondiale.

En cause ? L'énorme quantité d'électricité requise pour faire fonctionner les appareils, ainsi que les data centers - des installations allumées 24/24h et 7/7j permettant de stocker et de partager des données. Autrement dit, impossible d'utiliser Internet sans eux.

Par conséquent, ces derniers sont à l'origine de 25 % de GES et consomment 10 % de l'électricité française produite. [GreenIT] Dans le détail, un seul centre consomme 30 milliards de watts, c'est-à-dire l'équivalent de 30 centrales nucléaires.

Néanmoins, le télétravail permet à l'entreprise de réaliser des économies de chauffage et d'éclairage. Mais, le bonheur des uns fait le malheur des autres, puisque c'est la facture énergétique du salarié qui en pâtit.

Constamment à domicile, il est dans l'obligation de se chauffer, d'éclairer ses pièces, de cuisiner et d'utiliser ses appareils électroniques toute la journée. À titre d'exemple, durant le premier confinement, les fournisseurs d'énergie se sont aperçus que le montant de la facture d'électricité et de gaz des Français en télétravail était plus élevé de 18 à 97 €. L'ADEME précise ce propos en affirmant que la consommation énergétique d'un salarié pour un jour de télétravail augmente de 20,7 kg eqCO₂ par an.

Finalement, l'énergie économisée au bureau est déplacée - voire accentuée - au domicile de l'employé.

👉 Saviez-vous qu'une heure de visioconférence par jour équivaut à parcourir annuellement 9 km en voiture ? Dans le détail, une minute de réunion à distance équivaut à l'émission d'un gramme de carbone. Autrement dit, l'ADEME évalue son impact par jour de télétravail à 2,6 kg eqCO₂ par an.

Des déchets informatiques qui s'amoncellent

Pour télétravailler correctement, il convient d'avoir un matériel informatique performant et adéquat. Dès lors, chaque salarié doit se procurer un ordinateur particulièrement récent en vue de profiter de bonnes conditions de travail.

Malgré ce gain de confort non négligeable, ce comportement pousse au renouvellement plus fréquent et inévitablement à la surconsommation d'équipements informatiques. Le hic ? Les déchets électroniques s'accumulent et les particularités de leurs composants empêchent leur recyclage.

Dans le détail, un téléphone portable est composé de plastiques, de métaux non ferreux et ferreux (or, lithium, cuivre, métal, etc.), de cartes électroniques et d'autres substances réglementées. Autant de matériaux différents qui compliquent la gestion de sa fin de vie.

👉 À titre d'illustration, seuls 5 % des appareils connectés sont recyclés sur les 57 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques qui recouvrent notre planète.

Des déplacements en baisse (enfin presque)

Parmi ces inconvénients subsiste néanmoins un avantage de taille. Télétravailler permet de réduire considérablement les déplacements quotidiens des employés entre leur domicile et leur bureau.

Quand on sait qu'en 2019 en France, le secteur des transports était responsable de 31 % des émissions de GES et qu'en 2017, 70 % des Français se rendaient au travail en voiture pour un trajet de moins de 5 km, cette économie est bonne à prendre.

🔍 Selon l'ADEME, le télétravail permet de réduire les déplacements de 69 % et de diminuer de 271 kg eqCO₂ chaque année et par jour de télétravail hebdomadaire. Par ailleurs, télétravailler 3 jours par semaine permettrait de réduire de 58 % des particules fines émises par ces trajets.

Malheureusement, il y a un effet rebond - c'est-à-dire que les avantages induits par le télétravail peuvent dépasser les limites auparavant fixées.

Dans le cas du télétravail, les salariés se rendent moins au bureau et réduisent ainsi leurs déplacements. Pour autant, le temps libre dégagé par le travail à domicile donne lieu à de nouveaux déplacements liés aux loisirs. Dès lors, ces derniers augmentent significativement l’empreinte carbone de la journée de travail.

Comment réduire l’empreinte carbone du télétravail ?

Nous l’avons vu, le télétravail est à l’origine d’inconvénients comme d’avantages. Fort heureusement, il existe des solutions pour travailler éco-responsable et ainsi diminuer son empreinte carbone.

Se procurer des appareils vertueux

Afin d’éviter le suréquipement informatique et le renouvellement trop fréquents des équipements, il convient d’adopter un comportement responsable. Comment ?

- en achetant des appareils reconditionnés ou d’occasion, dans l’optique d’éviter l’extraction polluante de ressources non renouvelables, la production de déchets, ainsi que l’émission évitable de GES. À titre d’exemple, les smartphones reconditionnés ont un impact environnemental deux à quatre fois plus faible que des téléphones neufs ;
- en allongeant leur durée de vie en les réparant ;
- en se fiant à l’Indice de réparabilité pour contrer l’obsolescence programmée. Depuis le 1er janvier 2021, cette information apposée sur les smartphones et les ordinateurs portables précise le caractère plus ou moins réparable desdits appareils en vue d’allonger leur durée de vie.

Bien entendu, chaque télétravailleur doit compléter cette action durable en poursuivant les éco-gestes mis en place au bureau. Cela passe notamment par l’extinction complète de l’ordinateur en fin de journée. D’ailleurs, saviez-vous qu’un ordinateur - qu’il soit fixe ou portable - utilise 20 à 40 % de sa consommation en marche ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, un ordinateur éteint, mais encore branché sur secteur consomme 70 Wh par jour. [ADEME]

Surfer responsable

Pour réduire l’empreinte carbone du télétravail, Internet est outil qu’il faut utiliser plus intelligemment. Mais comment ?

Si on devait commencer par l’action la plus importante, ce serait de limiter le visionnage de vidéos. En effet, le streaming vidéo représente 60 % du trafic Internet mondial et émet 300 millions de tonnes de CO2 dans le monde.

Mais alors, comment contrer ce problème en cette période où ce type de contenu est roi ? Tout simplement en privilégiant l’audio et en limitant sa consommation de vidéo.

Pour y parvenir, l’internaute peut désactiver la lecture automatique de vidéos YouTube ou des plateformes de streaming telles que Netflix, Amazon Prime ou Disney +.

👁️ Il en est de même pour les visioconférences. N’hésitez pas à éteindre la caméra lorsque cela n’est pas utile, cela permet de consommer 1 000 fois moins de bande passante.

Par ailleurs, le télétravailleur peut agir pour l’environnement en utilisant un moteur de recherche responsable tel qu’[Ecosia](#). Ce dernier lutte contre la reforestation en plantant des arbres à chaque recherche des internautes. En effet, lesdites recherches menées sur le web nécessitent l’implication de plusieurs data centers - et donc de plus d’énergie. Un procédé explosif pour l’environnement qu’il faudrait mieux éviter.

Au-delà de passer par un moteur de recherche vertueux, chaque internaute est invité à limiter le nombre d’onglets Internet ouverts et privilégier le Wifi plutôt que la 4G, moins énergivore.

Limiter l’envoi d’e-mails

Envoyés à tour de bras, les mails font partie du quotidien d’une entreprise. Or, un petit email a en réalité un impact considérable sur l’environnement. Accrochez-vous bien à votre chaise : envoyer 20 mails par jour revient à

parcourir 100 km en voiture. De plus, près de 12 milliards de mails sont envoyés chaque heure dans le monde.

Pour éviter d'augmenter l'empreinte carbone du télétravail, chaque internaute peut appliquer plusieurs écogestes particulièrement simples à mettre en place :

- trier sa boîte mail et se désabonner des newsletters non lues - et se débarrasser des spams par la même occasion - en vue de libérer de l'espace dans les data centers ;
- vider la corbeille - trop souvent oubliée ;
- limiter l'envoi de mails comprenant des pièces jointes - un mail avec une pièce jointe de 1 MB est à l'origine de 11 grammes de CO2. Au lieu d'attacher des documents, privilégiez l'ajout de liens.
-


Tendre vers des fournisseurs d'énergie verte

Au-delà d'une simple raison écologique, le prix de l'électricité et du gaz est en forte hausse en raison de l'inflation que nous subissons actuellement. Dès lors, en vue de réduire son empreinte carbone tout en faisant des économies, le télétravailleur peut souscrire à un fournisseur d'énergie verte.

Cette forme d'énergie a trois grands avantages :

- elle provient de ressources renouvelables et inépuisables (l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse) ;
- elle ne rejette pas d'émissions de GES - contrairement aux énergies fossiles ;
- elle n'est pas plus chère que l'électricité.
- Par ailleurs, les consommateurs qui souscrivent à cette offre verte soutiennent le développement de l'énergie renouvelable et favorisent ainsi la transition écologique.

Privilégier la mobilité durable

À défaut de réduire les déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, les employés peuvent tout à fait éviter l'effet rebond causé par les transports. Comment ? En empruntant des transports peu polluants pour se rendre sur leur lieu de loisir. 

Plusieurs modes de transport sont à privilégier :

- le vélo ;

- la trottinette ;
- la marche ;
- les transports en commun (train, métro ou bus) ;
- le covoiturage en dernier recours.

👉 Bon à savoir : dans le cas où le salarié choisirait de télétravailler que quelques jours par semaine, l'employeur peut prendre en charge une partie ou la totalité des frais de transport de son employé grâce au forfait mobilités durables.